Alfred Pellan

DISCOURS

SUR

LE BUDGET

PAR

JOSEPH SHEHYN, Ecuyer

Député de Québec-Est et Président de la Chambre de Commerce de Quebec

(*Prononcé à la séance du* 14 *mai* 1886 *de l'Assemblée Législative de Québec*)

M. l'Orateur, je me lève pour répondre au discours sur le budget, prononcé par l'honorable Trésorier de la province.

C'est une tâche ingrate. De soi, les questions de finance sont arides et n'offrent guère d'attrait à ceux qui n'y sont pas versés par habitude. Puis, il faut bien l'avouer, je m'adresse à un auditoire dont la majorité se laisse guider bien plus par la voix trompeuse des préjugés et des exigences de parti que par celle de la vérité et des intérêts du pays. En vain démontrerai-je que la politique financière suivie depuis quelques années nous conduit fatalement à la ruine; en vain démontrerai-je que pour conserver la faveur populaire, les hommes chargés de l'administration de nos finances se sont étudiés à égarer l'opinion publique par de fausses représentations et des exposés fallacieux: pour un bon nombre de mes collègues, il n'y a qu'un seul intérêt en jeu, qu'un seul intérêt à sauvegarder, je veux dire l'intérêt du parti au pouvoir.

Il est de fait, M. l'Orateur, et je le constate avec regret, il est de fait qu'il est impossible de discuter la question de nos finances d'après son véritable mérite, sans passion, sans préjugés et en dehors de cet esprit de parti, qui explique le misérable état dans lequel se trouvent nos finances. Quand le gouvernement se trouve acculé au pied du mur, quand ses actes de mauvaise administration sont trop évidents pour être décemment défendus, il fait appel à l'esprit de parti, et l'on voit des hommes, d'ailleurs très estimables dans la vie privée, refouler dans leur cœur les sentiments patriotiques, étouffer la voix de leur conscience, abdiquer leur intelligence et leur dignité pour approuver des actes qu'ils condamnent dans leur for intérieur et dont il ne vou-

draient jamais assumer la responsabilité dans le cours des affaires de la vie privée. Leur conscience s'est engourdie, est devenue insensible à tout sentiment généreux; ils sont tellement imbus de préjugés qu'ils condamnent le plus souvent, sans examen préalable, tout ce qui n'est pas conforme aux notions, en général erronnées, qu'ils ont des hommes et des choses. Voilà ce qui explique pourquoi l'on voit si souvent en politique des hommes, dont l'intelligence permettrait d'espérer mieux, se rendre coupables de choses absurdes et repréhensibles à tous les points de vue. J'ai constaté tout cela moi-même depuis que je suis en Chambre, j'ai pu me rendre compte par moi-même de ce que peuvent faire les préjugés et l'aveuglement produit par l'esprit de parti.

Pourtant, s'il est une question qui devrait être traitée et jugée en dehors de tout esprit de parti, c'est bien celle des finances de la province. Mais il n'en est pas ainsi, et pour cette question comme pour les autres, l'esprit de parti joue son rôle néfaste. La preuve de cela, nous l'avons dans le concours et les sympathies que la majorité donne à l'honorable Trésorier de la province.

Fausses représentations

Quel est l'homme impartial et sensé qui puisse nier aujourd'hui que depuis plusieurs années les états fournis sur la position financière de la province ne représentent pas la situation telle qu'elle est ? Quel est l'homme consciencieux et sensé qui puisse nier que depuis plusieurs années on ne nous a soumis sur les finances de la province que des chiffres destinés à faire voir, pas ce qui existe de fait, mais ce qui n'existe pas, qu'on a fait miroiter à nos yeux des situations favorables, quand de fait nous accumulions des millions de déficit ? Or ces états mensongers, ces représentations fallacieuses ont été acceptés avec enthousiasme par un grand nombre de députés ministériels, qui en connaissent et en admettent la fausseté, pour la raison, peu avouable il est vrai, que cela fait l'affaire du parti. C'est là ce qui explique la présence de l'honorable député de Sherbrooke, comme trésorier, dans presque tous les gouvernements conservateurs qui ont administré les affaires de la province depuis quelques années. On a confié le département du trésor à cet honorable député tout simplement parce qu'il excelle dans l'art de manipuler les chiffres et de dissimuler la véritable situation de nos finances.

On a usé et abusé largement de cet art des manipulations de chiffres et des fausses représentations. Au lieu de prendre la Chambre en confidence, de lui parler franchement et loyalement, on a préféré suivre la voie tortueuse des expédients. Personne ne peut nier que ce que j'expose ne soit la véritable peinture de la politique suivie à l'égard de la question financière.

Mais ces expédients n'ont abouti à rien. En dépit de l'obscurité que l'on s'est efforcé de jeter sur l'état de nos finances, en dépit de tous les soins que l'on a pris pour dissimuler ce qui existe de fait, en dépit

des efforts qu'on a faits pour cacher la vérité, le jour est venu où il a fallu admettre ce qui jusqu'alors on avait nié, où il a fallu déclarer que les déficits sont énormes et augmentent d'année en année. C'eût été le temps de remédier au mal ; mais, là encore, l'esprit de parti fit son œuvre fatale. L'aveuglement politique était tel que toutes les remontrances possibles n'eurent aucun effet. Par esprit de parti, on a accepté, on a assumé la responsabilité de tout ce que proposait un trésorier—qui n'était souvent que l'esclave d'une coterie—et cela en dépit de la fausseté évidente et clairement établie des états financiers qui nous étaient fournis. On ne s'est nullement occupé d'examiner si la politique suivie était en rapport avec les principes qui doivent régir une opération financière bien conduite. Grâce à ce système de duperie, on a pu induire la Chambre en erreur et lui faire accepter comme vrais des états accusant une position florissante, quand en réalité nous accumulions une dette hors de proportion avec nos moyens et quand les découverts se chiffraient chaque année par des millions de piastres.

En présence de ce système de duperie et de tromperie, faut-il s'étonner que le véritable état dans lequel se trouvent nos finances soit si peu connu, que la situation financière de la province ait subi un choc qui la fait péricliter depuis longtemps ?

Cette situation, je vais essayer de faire voir ce qu'elle est en réalité et d'indiquer les causes qui l'ont produite. Pour faire mieux ressortir la vérité que je veux établir, je vais d'abord examiner si la conduite de l'honorable Trésorier comme administrateur de nos finances est bien de nature à nous inspirer confiance dans les exposés qu'il fait à la Chambre.

Déclarations contradictoires

Quelle confiance pouvons-nous avoir en l'honorable Trésorier ? Quelle confiance, surtout, peuvent avoir en lui ceux qui ont suivi depuis une quinzaine d'années la marche des affaires dans notre législature ? Quel rôle l'honorable Trésorier a-t-il joué depuis 1875 ? Selon qu'il était dans le gouvernement ou en dehors du gouvernement, nous l'avons vu alternativement déclarer que nos finances étaient dans un état ruineux ou dans un état prospère. Quand il était en dehors du ministère, tout était en péril, quand il était dans le ministère, tout était florissant et propère, du moins à son dire. A une époque, il affirmait une chose, quitte à la contredire plus tard. Lorsqu'il s'est agi de faire assumer par le gouvernement la construction du chemin de fer du Nord, il déclarait emphatiquement, il affirmait que nos revenus étaient suffisants pour faire face à ces dépenses, qu'il nous induisait à encourir. Plus tard, quand l'exécution de cette entreprise nous eut plongés dans des dettes hors de proportion avec nos moyens, il déclarait que nous n'aurions pas dû assumer la construction de ce chemin de fer, que nos revenus n'étaient pas suffisants pour nous permettre d'encourir de pareilles dépenses. C'est lui, aussi, qui sous l'administration de M. Church, faisait entendre à la Chambre que ce monsieur administrait

mal nos finances, n'avait aucune aptitude pour les opérations financières. Le gouvernement Chapleau est le plus extravagant que nous ayons eu et, jamais, ni avant ni après, les dépenses de la province n'ont été aussi élevées que sous cette administration. Tant que l'honorable député de Sherbrooke fit partie de cette administration comme trésorier, on ne l entendit jamais faire la moindre protestation contre ces extravagances et ces énormes dépenses. Au contraire, il nous disait que tout allait pour le mieux, dans ce meilleur des gouvernements. Mais, un bon jour, il prit à M. Chapleau fantaisie de mettre son trésorier à la porte. Cela affecta considérablement les opinions de l'honorable député de Sherbrooke sur la situation financière de la province. De suite, il commença à trouver que la situation était tendue, difficile à l'extrême, que nos finances étaient mal administrées, enfin, que sans un changement radical, nous aurions bientôt à faire face aux plus graves embarras financiers. L'administration Mousseau n'améliora pas la position de nos finances et encore bien moins la manière de voir de l'honorable député de Sherbrooke, puisqu'il n'en faisait pas partie. Aussi faut-il voir la peinture qu'il fit de notre situation financière quand le Dr Ross se l'adjoignit pour collègue et lui confia de nouveau l'administration du trésor. Dans le discours qu'il adressa aux électeurs de Sherbrooke, lors de son élection comme ministre, il enchérit encore sur ces sombres peintures de notre position financière, constata que notre dette augmentait rapidement, que les dépenses sont hors de proportion avec les revenus et que depuis plusieurs années les déficits varient de $300,000 à $500,000 par année. Il a dit à peu près la même chose en Chambre, peu après son entrée dans le présent ministère, dans le discours sur le budget qu'il a prononcé en 1884. On me permettra de rappeler ses propres paroles. Les voici :

" Il est impossible de nier le fait que depuis plusieurs années notre revenu ordinaire, à part le revenu extraordinaire sur lequel nous ne comptions pas et, je pourrais ajouter, même avec ce revenu sur lequel nous ne comptions pas, n'a pas suffi à couvrir les dépenses encourues. Il y a eu chaque année, depuis plusieurs années, des déficits plus ou moins forts, selon la manière dont on a manipulé les chiffres ; mais il est hors de conteste qu'il y a eu des déficits variant de $300,000 à $500,000 par année.

" Donc, si nous continuons à dépenser autant que nous l'avons fait jusqu'à présent pour les fins du gouvernement, il nous faut, d'une manière où d'une autre, imposer au peuple des charges additionnelles, et l'on a proposé le recours à la taxe directe comme étant le meilleur moyen de prélever les fonds nécessaires à l'administration du service public.

" Il est impossible de permettre qu'un pareil état de choses continue plus longtemps, à moins que nous soyons déterminés à rester dans des embarras perpétuels et devant aboutir pratiquement à l'insolvabilité, à une date peu éloignée. Prendre une pareille détermination, ce serait ruiner notre crédit dans le pays et à l'étranger, couvrir

de déshonneur notre province et tous ceux qui sont concernés dans l'administration de nos affaires publiques.

" Toute notre dette fondée, dette dont les intérêts et le fonds d'amortissement obèrent tant le trésor chaque année, a été contractée pour des fins de chemins de fer. On me permettra de constater en même temps que nous avons dépensé avec extravagance pour les autres branches du service public, et qu'en vue de nos fortes dépenses pour les chemins de fer, nous aurions dû réduire les autres dépenses, au lieu que nous les avons maintenues au-dessus du montant que justifiait notre revenu annuel.

" Maintenant, je désire faire bien comprendre à la Chambre que tout en ayant reçu du gouvernement fédéral une aide qui nous appartenait, nous ne devons pas supposer que ce surcroît de revenu nous libère de la nécessité de retrancher et d'économiser dans nos dépenses de toutes les manières possible. En effet, ce surcroît de revenu ne s'élève pas à la moitié du chiffre normal des déficits que nous avons eus depuis plusieurs années et il nous faut aussi pourvoir à notre forte dette fondée et à d'autres dettes, il nous faut aussi chaque année pourvoir au fonds d'amortissement, puis nous avons fait les choses sur un pied trop large, trop dispendieux, et la nécessité d'économiser n'existe pas moins maintenant qu'elle existait auparavant, sauf cette différence importante qu'en pratiquant une stricte économie, nous pouvons espérer faire face à nos engagements sans imposer de nouvelles taxes au peuple, ce qu'autrement nous n'aurions pas pu faire. (Ecoutez! écoutez!) M. l'Orateur, si l'aide que nous avons reçue a pour effet de nous porter à croire que nous pouvons continuer à dépenser comme auparavant sans retrancher ni économiser à l'avenir, il eût été mieux pour la province de ne pas recevoir un dollar du gouvernement fédéral, car dans cas il nous serait impossible d'éviter la taxe directe qui était imminente, et alors le peuple serait forcé de prendre l'affaire en mains et de ne confier le pouvoir qu'à des hommes qui poseraient le principe, et insisteraient pour le mettre en pratique, de maintenir les dépenses à un chiffre égal à celui du revenu.

" J'ai entendu dire : " Eh bien, avec un si fort montant venant d'Ottawa—estimant toujours ce montant à un chiffre plus élevé qu'il ne l'est en réalité—il n'y aura pas besoin de diminuer les dépenses; nous pouvons continuer, comme avant, à dépenser à droite et à gauche ; nous pouvons continuer les crédits ordinaires, etc., etc." Mais ces gens oublient ou ignorent le fait qu'après avoir retranché du montant additionnel que nous allons recevoir d'Ottawa le surcroît d'intérêt que nous aurons à payer l'an prochain sur une partie du dernier emprunt, il ne restera pas assez pour couvrir la moitié des déficits que nous avons eus depuis un bon nombre d'années, c'est-à-dire que pour faire joindre les deux bouts il nous faudra, après avoir payé le surcroît d'intérêts que je viens de mentionner, retrancher sur les dépenses ordinaires au moins la moitié du montant de nos déficits ordinaires.

" Dans tous les cas, il est évident que depuis plusieurs années nous avons dépensé plus que notre revenu nous justifiait de le faire, ce

qui, avec notre forte dette contractée pour les chemins de fer, a mis la province dans la position financière où elle se trouve. Il est pareillement évident que nous devons mettre un terme à cet état de choses si nous voulons maintenir le crédit de la province dans le pays et à l'étranger.

" Nous ne pouvons pas continuer le système que nous avons suivi jusqu'à présent sans nuire au crédit de la province et imposer au peuple des charges qui l'obéreront au point de retarder sérieusement l'établissement du pays, d'induire et de forcer nos concitoyens à rechercher quelqu'autre pays où les taxes sont moins fortes, à paralyser toutes les branches d'industrie au point d'amener la ruine d'un grand nombre de gens et à faire de notre population un objet de risée et de mépris chez les populations des provinces voisines."

Voilà, M. l'Orateur, ce que l'honorable Trésorier nous disait en 1884, lorsqu'il venait de rentrer au bureau du trésor. Il eût été impossible de représenter la situation sous des couleurs plus sombres et plus alarmantes. Cette fois-là, pourtant, l'honorable Trésorier disait la vérité.

Nous eûmes le revers de la médaille quand il vint nous exposer le résultat des opérations de l'exercice finissant le 30 juin 1884. Dans son discours sur le budget, prononcé à la session de 1885, les couleurs sombres ont disparu et avec cette modestie qui le caractérise, le trésorier nous dit en substance que grâce à son heureuse administration, les malheurs qu'il avait prédits ont été détournés et qu'il a réussi à réduire à la bagatelle de $240,000 le déficit de $500,000 qu'il avait annoncé l'année précédente.

Cela paraissait un peu extraordinaire, car on savait bien que le trésorier n'avait pu exercer aucun contrôle sur les recettes et les dépenses du budget voté sous le gouvernement précédent et en examinant les chiffres soumis par le trésorier, tous ceux qui connaissent un peu les affaires financières découvrirent bien vite que le déficit était d'un demi-million, comme auparavant, qu'au lieu de changer véritablement l'état de nos finances, toute la besogne du trésorier s'était bornée à manipuler les chiffres pour dissimuler la situation réelle, tromper le public et lui faire croire à une diminution du déficit.

Telle est, en peu de mots, le résumé des contradictions, des outrages à la vérité qui composent tout le bagage financier du trésorier. En présence d'un pareil dossier, est-il possible, je le demande à la Chambre, est-il possible d'ajouter la moindre foi aux paroles de cet homme qui nous a constamment trompés, qui a dit blanc ou noir sur la question des finances, selon qu'il était en dehors du gouvernement ou dans le gouvernement ? Comment ajouter foi aux exposés fallacieux de cet homme qui nous a constamment égarés pour satisfaire ou sa rancune ou sa vanité ? Avec un pareil passé, l'honorable Trésorier croit-il que nous allons adopter sans un examen sérieux le singulier exposé financier qu'il nous a fait l'autre jour ? S'il le croit, il se trompe et, pour ma part je vais essayer de faire voir tout ce qu'il y a d'inexact et d'erroné dans cet exposé, puis de montrer la situation telle qu'elle est.

Le prétendu équilibre dans les finances

L'année dernière, le Trésorier nous a dit dans son discours sur le budget :

" Il n'y a pas de doute que nos déficits normals tendent à diminuer d'année en année et avec de la prudence et une surveillance active de la part de l'exécutif, je suis certain que dans un an ou deux le Trésorier pourra annoncer la bonne nouvelle à la Chambre et au pays, que non seulement il pourra faire face aux dépenses, mais qu'il y aura un excédant de recettes sur les dépenses.

" C'est là le but que le gouvernement à en vue et tant que je conserverai la position que j'occupe maintenant, je ferai tous mes efforts... pour pouvoir démontrer que nos finances sont assises sur une base saine, sûre et substantielle."

Le Trésorier a voulu se donner raison quand, à l'encontre des faits et de la vérité, il a essayé de jeter de la poudre aux yeux du public pour faire croire à l'accomplissement de cette prédiction de l'année dernière et essayé de faire voir que son gouvernement a exécuté le programme par trop téméraire qu'il lui avait tracé.

Ainsi s'explique l'histoire—car c'en est une—du surplus imaginaire qu'accuserait le dernier exercice.

L'ombre de ce prétendu surplus commença à poindre lors de l'élection de Lotbinière. La presse ministérielle annonça qu'on avait réussi à rétablir l'équilibre dans le budget, que la situation financière était de nature à faire renaître la confiance, si fortement ébranlée par les découverts réguliers et constants qui existaient depuis plusieurs années.

Ces racontars des journaux ministériels n'en imposèrent à personne. Aussi fut-on passablement surpris en lisant dans le discours du trône que le ministère avait réussi à rétablir l'équilibre dans les finances de la province et même à accumuler un petit surplus.

La lecture de cette partie du discours du trône a dû faire sourire un grand nombre des honorables députés, qui savent depuis longtemps que le Trésorier excelle dans l'art de faire avaler de pareilles couleuvres, en manipulant les chiffres avec un talent qui ne le relève assurément pas dans l'opinion des honnêtes gens.

J'avouerai que cette affirmation dans le discours du trône était de nature à faire naître des doutes dans l'esprit de bien des gens qui ne croyaient pas à l'existence du prétendu surplus. Pour moi, je ne savais que penser : j'étais bien convaincu qu'il était impossible, avec les ressources dont dispose le gouvernement, de combler le vide qui existe entre nos revenus et nos dépenses ; d'un autre côté, je ne pouvais pas me résoudre à croire qu'on eût porté l'audace jusqu'au point de faire dire une chose fausse à Son Honneur, de mettre dans le discours du trône une déclaration officielle absolument contraire à la vérité. Je savais bien que tout en posant comme un dragon de vertu, le trésorier ne s'est jamais fait le moindre scrupule de nous donner dans ses discours sur le budget des exposés faux et fallacieux ; mais je ne le croyais pas capable de pousser l'audace jusqu'au point d'insérer dans

un document aussi officiel que le discours du trône, une affirmation qui est un outrage à la vérité, une insulte au bon sens le plus élémentaire.

Je me trompais : j'avais une trop bonne opinion du trésorier, ainsi que j'ai pu le constater depuis. En examinant les états qu'il vient de nous fournir et en parcourant les Comptes publics pour le dernier exercice, j'ai acquis la certitude que tout cet agencement de chiffres, tout cet échafaudage de données fausses et erronées, destiné à servir de base au prétendu surplus annoncé dans le discours du trône, j'ai acquis la certitude, dis-je, que tout cela n'a pas le moindre fondement, que c'est tout au plus une grossière manipulation de chiffres, qu'au lieu du prétendu surplus nous avons un déficit énorme, comme auparavant, enfin que tout cela n'est qu'une burlesque mise en scène destinée à tromper la Chambre et le pays pour préparer les prochaines élections.

M. l'Orateur, j'éprouve un sentiment vraiment pénible, quand je vois un homme occupant la position qu'occupe le trésorier de la province jouer une pareille comédie, venir froidement et sans même rougir, nous soumettre comme représentant la situation véritable de nos finances, un exposé et des états que mieux que personne il sait contraires à la vérité.

Ce qui m'étonne encore, c'est de voir un homme de son âge, jouissant d'une certaine estime personnelle, parmi ceux qui ne le connaissent pas à fond, ayant tout intérêt à laisser à la postérité une réputation honorable comme homme politique, c'est de voir ce vieillard, qui affecte de poser pour la vertu, mettre son nom et sa réputation d'honnête homme au jeu pour satisfaire ou sa vanité ou les cruelles exigences de son parti ! Il faut qu'il ait bien peu de souci de sa propre réputation et une bien pauvre opinion de l'intelligence de cette Chambre et du public pour oser se commettre à des assertions aussi opposées à la vérité !

Les naturalistes prétendent que l'habitude devient une seconde nature, que dans certains cas elle donne une hardiesse inexplicable. C'est évidemment ce qui est arrivé chez l'honorable Trésorier. Cette tactique des fausses représentations lui a si bien réussi dans le passé, il est tellement habitué à compter sur la docilité absolue de la majorité complaisante qui donne son concours au gouvernement, qu'il a fini par ne douter de rien, par tout oser, les trucs les plus ineptes, bien convaincu que les exigences de parti feraient facilement avaler tout cela sans la moindre protestation de la part de ses amis. Et, il faut bien l'admettre, il avait compté avec son hôte.

Faut-il bien s'étonner, sinon s'indigner, de tout cela ? Je ne le pense pas. C'est tout simplement le couronnement d'une œuvre poursuivie depuis longtemps avec un succès capable d'inspirer de l'audace à un homme plus scrupuleux que l'honorable Trésorier. Il a constamment et impunément fabriqué des déficits ou des surplus, selon que l'exigeaient ses intérêts du moment, selon qu'il était ou qu'il n'était pas dans le gouvernement ; il a constamment manipulé les chiffres pour les faire parler à sa guise, leur faire dire vrai ou faux et jamais cela ne lui a fait

perdre la confiance de ses amis politiques, qui font, encore aujourd'hui, les plus grands éloges du talent qu'il possède de faire des exposés financiers aussi avantageusx pour son parti qu'ils sont désastreux pour l'honneur et les véritables intérêts du pays. Pourquoi, d'ailleurs, s'occuperait-il de l'opinion publique, lui qui sait si bien qu'il peut compter quand même sur le concours de la majorité de cette Chambre?

Ah! M. l'Orateur, le jour n'est probablement pas éloigné où il lui faudra descendre de ce piédestal que lui fournit le concours d'une majorité aveuglée par l'esprit de parti et où il trône depuis depuis tant d'années! Le jour n'est peut-être pas éloigné où cette majorité, ouvrant enfin les yeux sur l'abîme creusé par l'honorable Trésorier, secouera les liens de parti qui lui font voir la situation sous une fausse lumière et, faisant céder la voix des intérêts de parti à celle de la conscience et du salut commun, demandera un compte sévère à l'homme qu'elle reconnaîtra enfin comme l'auteur du mal qui apparaîtra alors dans toute son énormité. Ce jour-là sera le jour de la rétribution pour l'honorable Trésorier; son œuvre néfaste sera appréciée, il sera lui-même jugé suivant son mérite; on lui reprochera avec autant de sévérité que de raison d'avoir manqué de franchise et de loyauté envers la Chambre comme envers le pays et dans ce moment de colère suprême, ainsi qu'il arrive au nautonnier qui conduit le navire sur les écueils, l'opinion publique arrachera à l'honorable Trésorier ce titre de sauveur de nos finances qu'il affectionne tant et dont il a si gravement abusé depuis une douzaine d'années.

La situation financière ne s'est pas améliorée

Quand on compare la peinture que le trésorier faisait en 1884 de la position financière de la province avec celle qu'il nous en a faite vendredi dernier, on se demande naturellement quelles sont les causes magiques qui ont pu produire un changement si extraordinaire dans l'état de nos finances. Ceux qui connaissent l'honorable Trésorier et sa singulière manière d'agir se font le raisonnement suivant: en 1884, après deux années d'absence du bureau du trésor, croyant sa responsablité entièrement dégagée et ayant tout intérêt à dire la vérité, pour montrer que son prédécesseur avait tout gâté et que lui allait tout remettre dans l'ordre, il représentait réellement la situation telle qu'elle était; aujourd'hui, au contraire, qu'il nous parle des opérations dont il est responsable, guidé par cette fatuité dont il est coutumier, il voudrait faire croire à la Chambre et au pays que grâce à sa sagesse, à son habileté comme financier, il a réussi à conjurer la tempête qu'il nous annonçait il y a deux ans, à rétablir l'équilibre dans les finances de la province, et pour donner vraisemblance à cette conclusion contraire aux faits, il nous représente faussement la situation.

Que s'est-il donc passé depuis deux ans, M. l'Orateur, pour opérer un changement aussi merveilleux dans notre position financière, pour transformer en surplus les déficits énormes que notre bilan accusait

chaque année? Il est bien vrai que le gouvernement fédéral nous a accordé un subside additionnel de $247,200 par année et ce subside, je l'avoue, forme un appoint considérable dans notre budget; mais il ne suffit pas à couvrir le déficit, qui est encore considérable.

Il est vrai que le trésorier prétend avoir rétabli l'équilibre dans le budget, que les recettes ordinaires ont excédé de $24,950 les dépenses ordinaires. Mais cette prétention ne détruit pas les faits, non plus que le tour de goblet sur lequel elle est appuyée n'empêche de voir la vérité.

Pour établir un équilibre apparent entre les recettes et les dépenses, le trésorier s'est approprié $42,671.84 provenant du fonds d'emprunt municipal, qu'il a fait entrer dans les recettes ordinaires. Or, cette somme est un remboursement de capital et certainement pas un revenu fixe et annuel. D'un autre côté, il a laissé en souffrance une foule de réclamations se rattachant aux chemins de fer et pour lesquelles les crédits avaient été votés, puis il a employé à d'autres fins le montant de ces crédits, s'élevant à $66,147.54. Il a omis le service de l'amortissement sur la balance de l'emprunt de 1874, soit $30,854 et il a payé durant l'année $72,068.41 de mandats émis durant l'exercice de 1884. Il faut déduire de l'encaisse le montant de ces mandats, qui n'apparaissent ni dans les dépenses ordinaires ni dans les dépenses extraordinaires.

Récapitulons ces chiffres et voyons ce qu'il advient du prétendu surplus de notre brave trésorier.

Fonds d'emprunt municipal........................	$ 42,671 84
Fonds d'amortissement non versé..................	30,854 00
Réclamations laissées en souffrance.............	66,147 54
Mandats émis en 1884..............................	72,068 41
	$211,741 79
Moins les réclamations pour chemins de fer que l'on ne peut pas considérer comme dépense ordinaire.......	66,147 54
Déficit....................	$145,594 25

Ainsi, en prenant l'état même que nous a donné le trésorier, on trouve que les dépenses ordinaires ont excédé les recettes ordinaires de $145,594.25, c'est-à-dire qu'il y a dans le budget des dépenses et des recettes ordinaires un déficit de $145,594.25.

Ces chiffres, pourtant, ne comprennent pas une foule d'autres obligations laissées en souffrance, dans le but d'établir un équilibre apparent entre les recettes et les dépenses ordinaires.

Il y a donc, comme je viens de l'indiquer, un déficit réel dans les opérations ordinaires et je crois avoir démontré que le prétendu surplus du Trésorier n'est que le fruit d'une manipulation de chiffres qui ne supporte pas l'examen, même en prenant les chiffres fournis par le trésorier lui-même.

Quant au véritable résultat des opérations de l'exercice 1884-85, c'est-à-dire la situation réelle de nos finances, le tableau suivant l'indique clairement.

Dans son discours sur le budget, le trésorier nous donne les chiffres officiels que voici :

Dépenses totales de l'exercice finissant le 30 juin 1885..	$4,056,264 06
Recettes totales..................	3,603,111 01
Déficit..............................	$ 453,153 05

Le trésorier prétend que ce déficit doit être imputé au compte du capital ; mais, comme il ne lui reste pas un seul sou disponible de l'emprunt de $3,500,000, il lui faudra bien avoir recours à un nouvel emprunt pour couvrir ce déficit.

Cependant, ces $453,153.05 ne représentent pas tout le déficit de l'exercice 1884-85.

Dans le cours de cet exercice, le trésorier a emprunté $450,000 de la Banque de Montréal et n'en a remboursé que $300,000, ce qui laisse un découvert de $150,000, qu'il faut ajouter au déficit de $453,-153.05, constaté plus haut. Cela porte à $603,153.05 le total du découvert qui doit être imputé au compte du capital.

Ces $603,153.05 sont la somme que le trésorier a dépensée, en sus et au delà des recettes ordinaires et extraordinaires encaissés dans le cours de l'exercice en question.

Ce n'est pastout. Il a laissé en souffrance des réclamations se rattachant aux chemins de fer, des réclamations admises et pour l'acquittement desquelles la Chambre a voté les crédits nécessaires à la session de 1884, c'est-à-dire $66,147.54. Il a pareillement laissé en souffrance le service de l'amortissement sur la balance de l'emprunt de 1874, soit $30,864.69. Il a pris sur la somme payée à compte du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O. et placée au fonds d'amortissement, un montant de $150,000. Enfin, il a employé les $42,671.84 provenant du fonds d'emprunt municipal et qui sont un remboursement de capital. En réunissant ces divers item, on forme le tableau suivant :

Dépensé sur le capital, montant qu'il faudra couvrir par un nouvel emprunt...........	$603,133 05
Réclamations pour chemins de fer laissées en souffrance.	66,147 54
Service d'amortissement laissé en souffrance	30,864 69
Montant pris sur la somme placée comme amortissement et provenant du prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. & O..............................	150,000 00
Montant du capital remboursé sur le fonds d'emprunt municipal..	42,671 84
En tout................	$892,827 12

Voilà ce que notre modeste trésorier appelle rétablir l'équilibre dans les finances de la province !

Le tableau que je viens de donner permet à la Chambre et au pays de juger si j'ai raison de reprocher au trésorier de nous avoir soumis des états qui ne sont pas exacts et ne représentent pas la véritable situation financière de la province !

D'ailleurs, la situation réelle est bien facile à saisir. Nous avons dépensé, durant l'exercice 1884-85, $603,133.05 que nous devrons couvrir au moyen d'un nouvel emprunt. Les dépenses courantes ont absorbé un montant de capital remboursé de $192,671.84 et nous avons laissé en souffrance pour $97,002.13 de réclamations. Les personnes qui pourraient avoir des doutes sur l'exactitude de ces chiffres et du tableau que je viens de donner, trouveront dans le discours sur le budget de l'honorable trésorier les renseignements nécessaires pour vérifier elles-mêmes l'exactitude de ce que je viens d'exposer et l'état réel des finances de la Province, avec la réserve, toutefois, que le tableau donné plus haut ne renferme pas le total d'une foule de réclamations qui n'avaient pas été acquittées le 30 juin 1885. J'ignore le montant de ces réclamations, car le gouvernement a refusé de nous donner un état des sommes restant dues, à la fin du dernier exercice.

Je crois donc avoir raison d'affirmer que la situation est loin d'être rassurante et favorable; le résumé que je viens d'en faire, le tableau que je viens d'en donner, indiquent assez clairement les dangers de la voie dans laquelle nous sommes engagés ainsi que l'abîme vers lequel cette voie nous conduit. Pour faire face à nos obligations, il va nous falloir recourir de nouveau aux emprunts, augmenter le chiffre des sommes requises pour le service des intérêts, qu'il faut prendre sur nos recettes ordinaires. Or ces recettes sont déjà insuffisantes pour couvrir les dépenses du service public et le seront encore bien plus quand nous aurons à payer, en sus des frais actuels, l'intérêt sur plusieurs millions de nouveaux emprunts. C'est-à-dire que nous continuons comme par le passé à nous endetter de cinq ou six cent mille piastres par année. Je défie tout homme impartial et compétent d'arriver à une autre conclusion, après avoir fait une étude complète et approfondie de la situation. J'ai donc raison d'accuser le trésorier de tromper odieusement la Chambre et le pays en manipulant les chiffres de façon à leur faire indiquer un équilibre factice dans notre budget, quand il est de fait que cet équilibre n'existe pas, mais qu'au contraire il y a un découvert considérable entre les recettes et les dépenses.

Telle est la vraie situation de la province !

Examinons-la encore à un autre point de vue, pour voir si elle s'est améliorée, comme le prétend le trésorier.

D'après les Comptes Publics, les recettes ordinaires de la province ont été :

Pour l'exercice 1883	$ 2,828,163 87
" " 1884	2,894,147 42
" " 1885	2,983,968 89
Crédits votés pour 1886	2,990,545 42
	$11,696,825 60

Les pépenses ordinaires—toujours d'après les les Comptes Publics ont été :

Pour l'exercice 1883	$ 3,120,562 68
" " 1884	3,269,391 00
" " 1885	3,156,518 00
Dépenses prévues pour 1886.	3,300,980 44
	$12,847,452 12

Il y a donc pour ces quatre exercices un déficit de $1,150,626.52, ce qui donne une moyenne de $287,656.62 par année. Or le déficit pour l'exercice en cours, ou expirant le 30 juin 1886, est de $310,435.02 ou de 50 % plus élevé que la moyenne pour les cinq ans, et en présence d'un pareil résultat, constaté par ses propres chiffres, le trésorier a l'audace de venir nous déclarer que la situation s'améliore ! Est-il possible d'outrager plus odieusement la vérité ?

Etablissons d'une façon encore plus irréfutable la fausseté des assertions du trésorier.

Depuis l'exercice 1882, les recettes totales de la province ont été comme suit :

Balance en banque le 30 juin 1882		$ 379,172 78
Recettes de toutes sources, y compris une partie du produit de l'emprunt de $3,500.000, pour l'exercice finissant le 30 juin 1883		4,655,759 96
Recettes de toutes sources, y compris la balance du produit de l'emprunt de $3,500,000, pour l'exercice finissant le 30 juin 1884		5,893,593 08
Recettes de toutes sources pour l'exercice finissant le 30 juin 1885		3,603,111 01
Montant total des recettes, de 1883 à 1885		$14,531,636 83
Pour ces trois mêmes exercices, les dépenses de toutes sortes ont été comme suit		
Pour l'exercice 1883	$3,909,597 50	
" " 1884	4,690,214 54	
" " 1885	4,666,343 23	$13,266,155 27
Argent en caisse le 30 juin 1885		$ 1,265,481 56
A déduire le montant des mandats émis, mais impayés le 30 juin 1885		61,989 24
Balance		$ 1,203,492 32
A déduire, le montant dû pour emprunts temporaires		637,739 45
Montant disponible le 30 juin 1885		$ 565,752 87

C'est là tout ce qui nous restait d'argent, le 30 juin 1885, pour payer la balance des subsides aux chemins de fer, s'élevant à $1,255,-013.65. C'est-à-dire qu'à cette date, on avait pris sur le fonds des chemins de fer, pour solder d'autres dépenses, une somme de $689,-

260.78. En sus de cela, nous avons dépensé les sommes suivantes sur des remboursements ou des versements de capital :

Pour le fonds consolidé des chemins de fer, le montant payé par la corporation de Québec en vertu du règlement de 1884....................................	$ 220,000 00
Les recettes du fonds d'emprunt municipal pour les années 1883, 1884, 1885, soit en tout..............	80,000 00
Le montant pris en 1885 sur les $600,000 payées à compte du prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. & O. et faisant partie du fonds d'amortissement placé, soit..	150,000 00
Ce qui forme.............	550,000 00
Plus le montant pris sur le fonds destiné à payer les subsides de chemins de fer, tel que je viens de l'établir	689,260 78
En tout.................	$1,139,260 78

Voilà, d'une manière approximative, ce qu'en trois ans nous avons fondu de recettes de capital, à part la balance, ou plutôt une bonne partie de l'emprunt de $3,500,000.00 et la totalité des recettes ordinaires. C'est tout simplement effrayant ! Pourtant, la plus grande partie des subsides des chemins de fer restait encore à payer le 30 juin 1885, ainsi que le parachèvement de l'hôtel du parlement et du palais de justice de Québec. Et, en présence d'une situation aussi alarmante, le trésorier vient nous dire, sans même sourciller, qu'il a rétabli l'équilibre dans les finances, que la position s'est améliorée ! C'est tout simplement renversant. Que dirait-on d'un individu qui après avoir pris sur son capital pour vivre et avoir laissé en souffrance les obligations que ce capital était destiné à éteindre, viendrait déclarer qu'il a ainsi mis le bon ordre dans ses affaires ? Or c'est précisement ce qu'a fait notre trésorier.

Continuons cette démonstration, en analysant les opérations de l'exercice de 1884-1885. Cette analyse se trouve dans le tableau suivant, qui est la continuation de celui que je viens de soumettre :

Montant total des recettes ordinaires de l'exercice finissant le 30 juin 1885, tel que donné dans l'exposé du trésorier..	$2,962,806 99
Dépenses ordinaires de cet exercice.....................	2,937,856 95
Surplus apparent..........	$ 24,950 04
Ajoutez à ce surplus les recettes dites extraordinaires..	640,304 02
	$ 665,254 06
Dépenses, dites extraordinaires, de cet exercice........	$1,118,407 11
Dépenses en plus, imputables au captial..............	$ 453,153 05

Balance non remboursée de l'emprunt de la Banque de Montréal – emprunt $450,000, remboursé à compte $300,000	150,000 00
Déficit réel de la caisse pour cet exercice............	$ 603,153 05
Dépense à même le capital encaissé :	
Pris sur le fonds d'amortissement provenant du prix de vente du Q. M. O. & O	150,000 00
Recettes du fonds d'emprunt municipal................	42,671 84
Durant cet exercice nous avons donc dépensé sur le capital..	$ 795,824 89
De plus nous avons laissé en souffrance :	
Réclamations pour chemins de fer........................	66,147 54
Service du fonds d'amortissement........................	30,854 69
	$ 892,827 12

Tel est le résultat des opérations financières de l'exercice 1884-85. Les commentaires sont inutiles : on voit de suite que toutes nos sources de revenus n'ont pas suffi à faire face aux opérations de l'année et que, par conséquent, l'équilibre est loin d'être rétabli dans nos finances.

Nous accumulons de jour en jour une nouvelle dette flottante, que le trésorier s'efforce de dissimuler autant que possible. C'est pour accomplir cette œuvre de dissimulation que le gouvernement met tant de réticence à nous renseigner sur notre position financière. Si cette position était réellement telle que le trésorier nous la représente, pourquoi le gouvernement se donnerait-il tant de mal pour la cacher, pour empêcher la vérité d'éclater dans toute sa splendeur ? On ne craint pas de tout exposer au grand jour quand on n'a rien à cacher !

Pourtant, M. l'Orateur, le jour viendra avant longtemps où il faudra bien renoncer à cette criminelle politique de dissimulation, où il faudra bien montrer la situation du pays dans toute sa triste nudité. On attend pour cela que l'époque critique des élections générales soit passée. On veut escamoter le verdict du peuple en lui cachant la vérité et quand on aura réussi, par ce moyen inavouable, à former une nouvelle législature favorable au parti conservateur, on viendra lui faire le pénible aveu que la situation est désespérée, qu'il faut recourir à des moyens extrêmes pour y faire face. Cette nouvelle législature aura cinq ans devant elle, l'esprit de parti lui fera accepter tout ce que le gouvernement lui proposera, les véritables intérêts du peuple seront sacrifiés, le truc monté par le gouvernement aura produit l'effet voulu : les conservateurs garderont le pouvoir, mais nous roulerons dans l'abîme qu'ils creusent depuis plusieurs années.

Voilà, M. l'Orateur, la situation vraie. Elle est bien claire. Nous augmentons rapidement notre dette publique par de nouvelles obligations que l'on nous dissimule par tous les moyens, avouables et inavouables ; nous dilapidons l'actif que nous avons pour faire face à ces obligations ; de toutes façons nous précipitons la catastrophe qui ne

peut pas se faire longtemps attendre. Cette dilapidation de l'actif de la province, cet emploi de nos ressources extraordinaires à des fins autres que celles auxquelles elles sont destinées, constituent le danger le plus sérieux qui nous menace, car une fois cette dilapidation accomplie, il ne nous restera plus d'autre moyen de faire face à la situation que le suprême expédient de la taxe directe.

Tous les bons citoyens, tous les vrais patriotes doivent s'unir pour prévenir ce malheur. Cette union, cette entente patriotique, je la demande à tous les bons patriotes, conservateurs et libéraux et je déclare à la Chambre qu'en faisant cette demande, je ne fais pas entendre la voix intéressée du partisan, mais la parole sincère et convaincue d'un homme qui n'a pas d'autre motif en vue que les intérêts les plus chers et les plus sacrés de son pays. Sur cette question des finances, laissons de côté les attaches politiques, oublions nos divergences d'opinion, rallions-nous pour le salut commun et empêchons qu'une main rapace ne s'empare de ces ressources, de cet actif sur lequel nous comptons pour éteindre une bonne partie de notre dette ou de nos obligations. Une fois entamées, ces ressources s'engloutiront bien vite dans le gouffre où nous avons déjà perdu une si grande partie de notre avoir. Dans l'intérêt du peuple, et surtout pour maintenir cette autonomie provinciale qui nous est si chère, il nous faut conserver précieusement les ressources que nous avons en réserve, car une fois ces ressources dissipées et avec une dette qui atteindra avant longtemps le chiffre de 25 à 30 millions, du train que nous allons, nous serons forcés de faire peser sur le peuple des charges tellement lourdes, qu'elles fininont par écraser sous leur poids cette législature provinciale qui est la sauvegarde de tout ce que nous avons de plus cher. Ne l'oublions pas : l'ère funeste des déficits n'est pas passée ; avant longtemps ces déficits nous apparaîtront plus menaçants que jamais et pour les combler, il ne nous restera pas d'autre moyen que le hideux expédient de la taxe directe.

C'est là, dans mon humble opinion, la véritable situation de la province au point de vue financier. Je la constate, cette situation, avec toute la sincérité dont mon âme est capable, et en dehors de tout esprit de parti. Je suis intimement convaincu de la vérité de ce que je dis et cette conviction, je l'ai acquise par une étude approfondie, dans laquelle j'ai mis à contribution toutes les connaissances, toute l'expérience que je puis avoir dans les affaires, le désir sincère d'arriver à une conclusion plus avantageuse pour mes compatriotes et plus honorable pour mon pays.

Passons maintenant à un sujet connexe à celui que je viens de traiter :

La dette publique

J'ai entendu exprimer bien des opinions sur la dette de la province : les uns en établissent le montant d'une façon, les autres d'une autre façon ; d'aucuns prétendent qu'avec l'actif que nous avons en disponibilité, notre dette se trouve presqu'éteinte ; d'autres ont une opinion

moins favorable de cet actif et trouvent que cette dette est loin d'être éteinte.

Mais il est un point sur lequel il ne peut pas y avoir de conteste—c'est que nous avons une forte dette consolidée. Elle existe, cette dette, elle est réelle, et personne ne saurait en nier l'existence. Nous savons parfaitement que les cinq emprunts constituant cette dette consolidée forment une somme de $18,854,353.34. Les Comptes publics portent que le 30 juin 1885, il n'avait été racheté que pour $620,500.00 des titres composant cette dette, de sorte qu'à cette époque, il restait encore $18,233,853.34 à racheter, ou entre les mains de nos créanciers. Pour faire face à ce montant d'obligations, nous avons le prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. & O.—$7,600,000—ce qui réduit à $10,633,853.34 le montant restant à payer à même d'autres ressources. Le Trésorier nous déclare dans son discours sur le budget qu'il va affecter au rachat, ou plutôt au paiement de cette balance de dette, les $2,394,000 accordées par le gouvernement fédéral comme indemnité pour la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa & Occidental. Cette somme réduirait à $8,239,853.34 le chiffre de la dette consolidée qui reste absolument à la charge de la province. Tous ces chiffres se résument dans le tableau suivant :

Montant total de la dette consolidée		$18,854,353 34
Moins :		
Montant des obligations rachetées, le 30 juin 1885	$ 620,500 00	
Prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. & O.	7,600,000 00	
Indemnité accordée par le gouvernement fédéral	2,394,000 00	
		$10,614,500 00
Balance de la dette consolidée		$ 8,239,853 34

Nous avons donc une dette fondée, réelle, indiscutable, d'au moins $8,239,853.34, qu'il nous faudra bien payer jusqu'au dernier sou.

Nous avons aussi une dette flottante considérable. Il est difficile d'en établir le montant exact, vu que le gouvernement ne se croit pas obligé de fournir à la Chambre un état complet des engagements de la province et qu'il prend même tous les moyens de nous soustraire les renseignements de nature à nous faire voir la situation telle qu'elle est en réalité. Mais cela n'empêche pas ces engagements d'exister. Au dire du trésorier, ils formaient le 30 juin 1885 une dette flottante de $2,356,222.38 qui se décompose ainsi :

Subsides aux chemins de fer, autorisés par la loi, mais pas encore gagnés	$ 1,255,013 65
Emprunts temporaires et dépôts	637,739 45
Balance du coût estimé de l'hôtel du parlement	135,000 00
Balance du coût estimé du palais de justice de Québec	154,700 00
Balance à payer pour terrains et autres dettes se rattachant au chemin de fer Q. M. O. & O.	86,697 49

Fonds de pension des instituteurs........................	87,071 79
En tout.................	$ 2,356,222 38

Voilà le chiffre de la dette flottante, tel qu'établi par le trésorier. Inutile d'observer que cette dette est réellement beaucoup plus considérable, mais que le trésorier en dissimule une partie pour atténuer le mauvais effet que pourrait avoir, au point de vue des prochaines élections, un exposé franc et complet de la situation.

Le 30 juin 1885, la dette de la province était donc comme suit, de l'aveu et d'après les chiffres du trésorier :

Dette fondée ou consolidée, non rachetée............	$ 8,239,853 34
Dette flottante...	2,356,222 38
Dette totale le 30 juin 1885..........	$10,596,075 72

Maintenant, qu'avions-nous à la même date pour faire face à cette énorme dette ? Peu de chose, s'il faut en croire le trésorier, qui nous a donné dans le discours sur le budget le tableau suivant de l'actif, toujours pour la date du 30 juin 1885 :

Dépôts spéciaux..	$ 1,000,000 00
Argent en banque, le 30 juin 1885..............	265,481 56
Valeur de la propriété de l'ancienne école normale Jacques-Cartier..	138,348 03
Obligations restant à émettre pour la construction du palais de justice de Québec........................	50,000 00
Prêts à diverses institutions et montants dus par Ontario..	147,970 00
Souscription de la cité de Montréal, pour le pont de Hull..	50,000 00
Montant payable par la cité de Montréal, pour la différence entre $132,000 et le coût des terrains expropriés entre la place Dalhousie et Hochelaga.....	75,226 96
Puissance du Canada—intérêt pour indemnité pour chemin de fer, du 19 avril 1884 au 1er octobre 1884	53,618 67
	$ 1,780,645 22

En retranchant cet actif du passif, on obtient le résultat suivant :

Dette totale, c'est-à-dire balance de la dette non rachetée et dette flottante........................	$10,596,075 72
Actif..	1,780,645 22
Excès du passif..........	$ 8,815,430 50

Ce résultat est indiscutable, puisqu'il est basé sur les chiffres mêmes du trésorier.

Je tiens à bien constater que nous avons une dette, car le trésorier a tellement réussi, avec ses fausses représentations, à tromper le public, qu'on rencontre souvent des gens qui nous affirment, avec tout l'aplomb de personnes sures de leur fait, que nous n'avons pas de

dette, que nous avons les ressources suffisantes pour faire face à toutes nos obligations, qu'enfin la province est dans une position tout-à-fait prospère.

Mais tout homme intelligent comprendra de suite, même sans être versé dans l'art des chiffres, que la position financière de la province est le contraire de ce que le trésorier en dit, que depuis le dernier emprunt, qui devait acquitter toute notre dette flottante, nous avons eu des déficits formant en totalité plus d'un million et que nous avons laissé en souffrance des obligations formant une somme au moins d'une fois plus considérable, enfin, que ces obligations, malgré les efforts faits pour les dissimuler, finiront par surgir et s'imposer à la considération de la Chambre et du pays.

Du reste, l'agencement des chiffres, si bien combiné par l'honorable trésorier, n'empêche pas absolument d'arriver à la vérité, ou plutôt à la preuve de la fausseté de la position qu'il tente d'établir. En prenant ses propres chiffres, on arrive facilement au résultat que je viens de constater.

La dette fondée et flottante de la province, d'après l'état donné par le trésorier dans son discours sur le budget, s'élevait le 30 juin 1884 à............	$20,995,348 89
Cette année il la porte à........................	20,590,075 72
Ce qui semblerait indiquer une diminution de	$ 405,273 17
Mais notre actif a subi une diminution encore plus considérable. L'an dernier, dans un état donné par le trésorier, il était évaluée à..................	$12,290,580 28
Pour l'année expirée le 30 juin 1885, il est évalué à...	11,774,645 21
Ce qui fait une diminution de........	$ 515,935 07

Donc, si notre dette semble avoir été diminuée de $405,273.17, les chiffres donnés par le trésorier établissent que notre actif a diminué de $515,935.07, ou de $110,661.90 de plus que le chiffre de la dette, c'est-à-dire que nous nous sommes endettés d'autant. Il est évident que nous continuerons ainsi à nous endetter, tant que nous n'aurons pas fini de dépenser la balance de l'emprunt de $3,500,000, que nous avions en caisse le 30 juin 1884, de même qu'il est clair que nous ne connaîtrons jamais le véritable montant de la dette flottante, tant que nous n'aurons pas fini de dépenser tout cet emprunt. C'est précisément le moyen que prend le trésorier pour nous dissimuler l'augmentation de la dette publique et ce qui explique pourquoi l'état du passif ne représente pas réellement ce que nous devons.

Mais si le trésorier dissimule le passif, il ne cache rien de l'actif, afin de diminuer en apparence le montant exact de la dette publique. Heureusement que les chiffres donnés dans ses états permettent de découvrir au moins une partie de la vérité. Ainsi, ces états constatent que la balance restant due sur les subsides aux chemins de fer est de $1,255,013.65 et que du fonds spécial affecté au paiement de ces

subsides, il ne reste plus que $1,000,000 en caisse. Il y a donc, sur ce chef seulement, un découvert de $255,013.65. Le trésorier nous représente la balance en caisse comme étant de $265,481.56, mais il se garde bien de nous dire qu'il a émis des mandats, non payés le 30 juin, pour une somme de $61,989.24, qui doit être déduite de cet encaisse, qui se trouve ainsi réduit à $193,034.41. Il ne nous dit pas, non plus, qu'il a laissé en souffrance des dettes pour chemin de fer, au montant de $66,147.84, pour l'acquittement desquelles il avait été voté des crédits à la session précédente. Il ne mentionne qu'une partie des sommes dues pour la construction du palais de justice de Québec et de l'hôtel du parlement ; enfin il omet une foule d'autres sommes qui étaient dues le 30 juin 1885. C'est avec ces omissions préméditées et ces demi-vérités qu'il est venu à bout de nous montrer une situation plus ou moins favorable en apparence. Mais cela n'empêche pas nos obligatiens d'exister. Si toutes ces obligations étaient mises au jour, le chiffre de notre dette serait considérablement augmenté.

D'ailleurs, la preuve que nous accumulons graduellement une dette flottante pour couvrir le déficit entre les recettes et les dépenses, nous l'avons dans l'existence même des emprunts temporaires, formant un total de $637,739.45. Il est bien évident que si le trésorier a contracté ces emprunts temporaires, c'est pour la raison bien simple qu'il en avait besoin pour couvrir la différence entre l'actif et le passif, pour combler le vide qui restait après avoir dépensé tout le montant du dernier emprunt de $3,500,000.

Tout cela fait voir bien clairement que d'un bout à l'autre, l'état donné par le trésorier est fait pour tromper la Chambre comme le pays. Mais cela n'empêche pas une chose qui est certaine, c'est que nous nous endettons directement de plus de $500,000 par année. Et quoique fasse le trésorier pour nous cacher la vérité, avec les renseignements tronqués qu'il nous fournit, nous arrivons à constater que nous avons une dette flottante considérable, ainsi que l'indique assez clairement le tableau que voici :

Actif le 30 juin 1885

Balance en caisse provenant de toutes sources........	$1,265,481 56
A déduire—mandats émis en 1885 et non payés......	61,989 24
Encaisse disponible..............	$1,203,492 32
Valeur de la propriété de l'ancienne école normale, à Montréal, pour rembourser le coût de la nouvelle école..............................	138,348 03
Debentures pour le palais de justice de Québec, restant à émettre..............................	50,000 00
Souscriptien de Montréal pour le pont de Hull........	50,000 00
Prêts et montant dus par la province d'Ontario—actif qui figure depuis quelques années..............	147,970 00

Différence—due par Montréal—entre $132,000 et le coût des expropriations entre la place Dalhousie et Hochelaga	75,226 96
Intérêt dû par le gouvernement fédéral sur l'indemnité pour le chemin de fer Q. M. O. & O	53,618 67
	$1,718,655 98

Passif le 30 juin 1885

Subsides aux chemins de fer, autorisés par la loi, mais non payés et payables à même le fonds spécial....	$1,255,013 65
Emprunts temporaires	637,739 45
Balance du coût estimé de l'hôtel du parlement.......	135,000 00
Balance du coût estimé du palais de justice de Québec..	154,700 00
Fonds de pension des instituteurs	87,071 79
Balance due pour terrains et autres réclamations, chemin de fer Q. M. O. & O.......................	86,697 49
Total du passif............	$2,356,222 68
Total de l'actif............	1,718,655 98
Excès du passif......	$ 637,566 70

Je donne le montant qui ressort incontestablement des données fournies par le trésorier ; mais il faut y ajouter plusieurs item qu'il n'a pas donnés. Ainsi, je comprends qu'en sus de la somme mentionnée pour le parachèvement de l'hôtel du parlement, M. Charlebois, l'entrepreneur, a contre le gouvernement des réclamations supplémentaires pour une couple de cent mille piastres et que les entrepreneurs du palais de justice de Québec ont une pareille réclamation pour une centaine de mille piastres. Nous avons en sus le déficit dans les opérations de l'exercice en cours, soit $500,000, puis les $100,000 que réclame la banque Jacques-Cartier. D'un autre côté, il faut retrancher de l'actif les $50,000 pour le pont de Hull, dont la corporation de Montréal refuse le paiement. Il faut aussi retrancher $25,000, montant évalué de la perte sur le dépôt à la banque d'Echange. Tout cela forme le tableau suivant :

Excès du passif le 30 juin 1885, tel que déjà établi.....	$ 617,566 41
Réclamations de M. Charlebois.........................	200,000 00
" de MM. Ford et Whelan................	100,000 00
Déficit de l'exercice en cours, soit	500,000 00
Réclamation de la banque Jacques-Cartier..............	100,000 00
Perte sur le dépôt à la banque d'Echange............	25,000 00
Défalcation Gale..	50,000 00
Souscription de Montréal pour le pont de Hull	50,000 00
Total............	$1,612,563 41

Voilà la dette flottante que nous avons accumulée depuis le dernier emprunt consolidé !

Pourtant ces chiffres sont au-dessous de la vérité. D'après mes calculs, nous nous endettons de quatre à cinq cent mille piastres par année. Notre dernier emprunt consolidé est épuisé et il nous reste à rencontrer, dans un avenir plus ou moins rapproché, une dette flottante d'un million et demi à deux millions, et nous n'avons pas un seul sou pour y faire face, pas d'autre ressource que celle d'un nouvel emprunt consolidé. Notre brave trésorier appelle cela rétablir l'équilibre dans les finances !

Exercice 1884-85

Je vais entrer dans quelques détails sur les opérations de l'exercice 1884-85 pour faire voir la manière dont le trésorier a procédé pour arriver à ce merveilleux résultat.

Dans son budget, à la session de 1884, il estimait les recettes totales de cet exercice à.......................... $3,515,021 64

Dont il fallait déduire pour les dépenses extraordinaires, payables à même le dernier emprunt, déjà épuisé à cette date.. 504,475 50

Laissant pour les dépenses ordinaires.............. $3,010,546 14

Il comptait sur une recette totale de............ $3,112,022 80

Ce qui donnait un excès de recettes de............ $ 101,476 66

Mais peu de jours après, ce surplus de recettes fut diminué de $24,695 par un budget supplémentaire qu'il fit voter à la Chambre. A la session de 1885, il nous fit voter deux autres budgets supplémentaires, l'un de $19,215.30 et l'autre de $102,152.68. Ces trois budgets supplémentaires—formant en totalité $146,062 98—portèrent à $3,661,-084.62 les dépenses totales de cet exercice, qu'il avait fixées à $3,515,021.64 dans son exposé financier.

En comparant les prévisions budgétaires et les estimations du trésorier avec le résultat final, on arrive aux conclusions suivantes :

Les dépenses ordinaires de l'exercice 1884-85, d'après les comptes publics, se sont élevées à...................... $3,155,652 79

Le trésorier les avait estimées à.................... 3,010,546 14

Elles ont excédé cette estimation de................ $ 145,106 65

Les dépenses totales, ordinaires et extraordinaires, se sont élevées, d'après les comptes publics, à.................... $3,766,343 23

Le trésorier les avait estimées à...................... 3,662,684 62

Elles ont excédé cette estimation de.............. $ 104,258 61

D'après ses prévisions, les recettes devaient s'élever à $3,112,022.80 ; elles ont atteint le chiffre de $3,133,968.89, ce qui accuse un excès apparent de $21,946.09. Mais comment l'honorable trésorier est-il arrivé à ce résultat ? En prenant sur la partie versée du prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. et O., placée comme fonds d'amortissement des trois premiers emprunts, une somme de $150,000, qu'il a

remplacée par un égal montant d'obligations de la province pour la construction du palais de justice de Québec : c'est-à-dire qu'il a pris $150,000 en argent, sur le fonds d'amortissement, et qu'il a remplacé cet argent par du papier. Cette somme ne peut pas être considérée comme recette de l'exercice 1884-85, puisqu'elle était encaissée depuis une couple d'années et il faut bien la retrancher du montant des recettes, qui se trouve ainsi réduit à $2,983,968.89, ou $128,053.91 de moins que le montant prévu et estimé par le trésorier.

Le trésorier prétend avoir un surplus de $24,950.00. J'ai déjà fait voir que c'est une fausse représentation et que le brave homme n'a réussi à confectionner cette apparence de surplus qu'en faisant entrer dans les recettes ordinaires les $42,671.84 qu'il a retirés sur le capital du fonds d'emprunt municipal, ce qui n'est certainement pas une recette ordinaire, et en omettant de verser les $30,854.00 qu'exige chaque année l'amortissement de la balance de l'emprunt de 1874. C'est au moyen de ces manipulations de chiffres qu'il est arrivé à se fabriquer ce modeste surplus de $24,950.00, quand en réalité c'est un assez fort déficit qu'il y a.

D'ailleurs, il est un fait qui prouve mieux que tout le reste l'existence de ce déficit. Pour rencontrer les dépenses, le trésorier a été obligé de prendre $150,000 sur le fonds d'amortissement et d'emprunter de la banque de Montréal $450,000 dont il n'a remboursé que $300,000 : si les recettes ordinaires avaient été suffisantes pour couvrir les dépenses, pourquoi aurait-il ainsi pris $150,000 sur le fonds d'amortissement et omis de rembourser une égale somme sur l'emprunt de la banque de Montréal ? On ne prend, pour vivre, sur le vieil acquis et on n'emprunte que quand on n'a rien ou pas assez pour payer. Cela ne se discute même pas. Les trucs et les tours de force de notre véridique trésorier, pour nous faire voir un surplus, ne tiennent pas devant ce simple raisonnement.

Omission dans le service du fonds d'amortissement

Je crois qu'il est à propos de signaler d'une manière particulière un de ces petits moyens favoris que le trésorier emploie pour nous tromper sur l'étendue des déficits qu'accusent chaque année les opérations financières de la province.

En vertu d'un arrangement—qui est une violation flagrante de la loi—le prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. & O. a été affecté au remboursement des emprunts de 1878 et de 1876 ainsi que d'une partie de celui de 1874. Depuis la vente du chemin de fer, on a cessé de servir l'amortissement sur le montant de ces emprunts, au rachat desquels il est ainsi pourvu. Mais, comme je viens de le dire, il reste à racheter, ou plutôt à amortir sur l'emprunt de 1874, une balance qui exige le service annuel d'un amortissement de $30,854.67. Or, depuis quatre ans, on a omis de servir cet amortissement, en sorte qu'il y a sur ce service des arrérages formant un total de $123,418.68.

Ceci est une violation flagrante de la loi, une véritable fraude envers les créanciers de la province. Si l'honorable trésorier trouve que je suis trop sévère sur ce point, je lui conseille de relire ce que le Dr Ross en a dit lors de la discussion sur la vente du chemin de fer et qui est la condamnation la plus formelle de ce qui se pratique par le gouvernement dont ce même Dr Ross est aujourd'hui le premier ministre. Je pense qu'au lieu de nous soumettre des états fallacieux, de nous annoncer un surplus quand il y a un déficit incontestable, le trésorier ferait mieux de respecter la loi, qui lui fait un devoir de placer chaque année une certaine somme au fonds d'amortissement et de se mettre ainsi en règle avec l'opinion formelle exprimée par son chef en 1882. Ce serait plus honorable pour le pays et, surtout, plus honnête envers nos créanciers, qui nous ont prêté leur argent avec la certitude, la garantie donnée par la loi, que le fonds d'amortissement serait régulièrement servi.

Construction de l'hôtel du parlement

Le trésorier a mis au compte des dépenses extraordinaires les sommes payées pour la construction de l'hôtel du parlement. Au point de vue théorique, on ne peut pas classer cette dépense parmi les dépenses ordinaires ; mais les circonstances dans lesquelles ces sommes ont été payées les font entrer dans la catégorie des dépenses courantes. Elles auraient dû être prises sur le produit de l'emprunt de 1882 ; mais, comme cet emprunt est dépensé, épuisé depuis longtemps et qu'il n'y a plus autre chose pour y faire face, elles ont été payées à même les recettes générales et par conséquent elles sont entrées dans la catégorie des dépenses générales qui se paient avec ces recettes générales. En considérant la question à ce point de vue, il faut bien admettre que cette somme doit être soustraite des dépenses extraordinaires et que cette soustraction diminue d'autaut le prétendu surplus du trésorier. Cette somme est de $140,000, ou près de six fois plus considérable que le surplus, ce qui dérange passablement l'équilibre dans les finances, annoncé dans le discours du trône.

Obligations pour la construction du palais da justice de Québec

L'opération que le trésorier a faite avec ces obligations est un de ces trucs dont il est coutumier, pour dissimuler une mauvaise situation ou cacher un déficit.

Ne sachant comment s'y prendre pour établir en équilibre apparent entre les recettes et les dépenses de l'exercice 1884, notre brave trésorier eut l'idée mirobolante, pour se tirer d'embarras, de prendre $150,000 sur les $600,000 payées à compte du prix de vente du chemin de fer Q., M., O. & O. et placées comme fonds d'amortissement de de nos trois premiers emprunts. Il prit donc ces $150,000 en bel argent et les remplaça par les obligations pour la construction du palais de justice de Québec. Le résultat cette opération est facile à saisir : au lieu d'emprunter à la banque de Montréal cette somme de $150,000 pour acquitter des dépenses courantes, il l'a empruntée à

la caisse d'amortissement. Cet emprunt a augmenté la dette flottante comme s'il eût été fait à une banque, car il faudra bien combler ce vide dans le fonds d'amortissement au moyen d'un emprunt consolidé, puisque nous n'avons pas d'autre ressource pour nous procurer ce montant. Pour boucher un trou dans son budget, le trésorier en a creusé un dans la caisse d'amortissement, et pour établir en apparence l'équilibre entre les recettes et les dépenses, il a endetté la province de $150,000. C'est là toute l'histoire et l'on me permettra d'observer que pour s'amuser à un truc aussi grossier, il faut avoir une bien pauvre opinion de la Chambre comme du public et, surtout, bien plus d'audace que d'habileté. Arlequin était aussi fort que cela, mais pas plus malhonnête.

Ce sont là quelques-uns des moyens, des pauvres matériaux que notre habile trésorier a mis à contribution pour fabriquer son merveilleux surplus. On peut juger par là de ce qu'est l'administration de nos finances entre les mains d'un pareil homme !....

Exercice 1886

L'honorable trésorier a tenté de nous fabriquer un semblable surplus pour l'exercice en cours. Il nous a donné à entendre que du 1er juillet 1885 au 1er avril 1886, les recettes excédant les dépenses, il y aura un surplus pour tout l'exercice finissant le 30 juin 1886. " Il sera agréable à la Chambre, nous dit-il, d'apprendre que pour la période de l'année fiscale déjà écoulée, notre revenu ordinaire excède les dépenses ordinaires. "

Voyons un peu ce qu'il faut penser de cette insinuation fallacieuse sur le résultat des opérations du présent exercice.

Dans ses prévisions budgétaires pour cet exercice, le trésorier estime les recettes à $3,042,722.20. Comme il a perçu jusqu'au 1er avril $2,330,110.88 sur ces recettes, il ne lui reste plus à encaisser, pour le reste de l'exercice, que $712,611.32. C'est là tout ce qui reste pour payer les dépenses jusqu'au 1er juillet 1886.

Quel est le montant de ces dépenses restant à payer ?

Le trésorier a fait voter à la Chambre, pour tout l'exercice, des crédits formant en totalité..................	$3,772,214.78
De ce montant, il faut déduire les subsides aux compagnies de chemins de fer, qui ne doivent pas être payés à même les recettes ordinaires, mais à même le dépôt spécial formant le fonds des chemins de fer...........	250,000.00
Ce qui laisse................................ de dépenses payables à même les recettes de cet exercice.	$3,52?,214.78
Sur ces $3,522,214.78 de dépenses payables à même les recettes, il a été payé jusqu'au 1er avril, d'après l'état officiel des recettes et des dépenses soumis à la Chambre	2,140,126.73

Il reste donc à payer, du 1er avril au juillet 1er 1886, une somme de	$1,382,098.05
Pour payer cette somme, le trésorier n'a que la balance des recettes de cet exercice, telle que je l'ai établie, savoir	712,611.32
Il reste donc un découvert de	$ 669,487.73
Entre les recettes et les dépenses de cet exercice. A déduire $66,663.00 payées en plus pour subsides aux chemins de fer, que les $250,000, d'après l'état des recettes et des dépenses du 30 juin 1885 au 1er juin 1886	66,663.00
Laissant un déficit de	$ 602,824.73
D'après les prévisions bubgétaires et les chiffres du trésorier lui-même. Si on ajoute à cela le montant de la défalcation Gale	51,527.32
On a pour cet exercice un déficit total de	$ 654,352.05

Donc, au lieu d'un surplus, l'exercice en cours, d'après les données fournies par l'honorable trésorier, accuse un deficit de $654,352.05, qu'il va bien falloir couvrir par un nouvel emprunt, puisque le dernier est épuisé.

En 1885, nous avons eu un déficit qui nous a endettés de $600,000; en 1886, nous allons avoir encore un déficit qui va nous endetter de près de $700,000, de sorte qu'en deux ans d'administration, ce gouvernement qui n'est arrivé au pouvoir que sous prétexte de rétablir le bon ordre dans les finances du pays va ajouter près d'un million et demi à la dette publique, pour couvrir le déficit entre les recettes et les dépenses.

Telle est la position que nous fait le gouvernement Ross!

Elle est vraiment alarmante, cette position. Nous dépensons chaque année à peu près 25o/o de plus que nos revenus et nous accumulons de cette façon une dette flottante qui devra avant longtemps se convertir en dette consolidée. Puis, en face d'une situation aussi désespérante, le trésorier a l'audace criminelle de venir nous parler de surplus!

Prenons l'état de la caisse pour établir ce déficit d'une manière encore plus évidente.

Le 30 juin 1885, l'encaisse était de	$991,397 01
C'était, à cette date, tout ce que nous avions de recettes disponibles. De cette somme, il faut déduire les mandats émis durant l'exercice 1885, mais payables durant celui de 1886	61,989 24
Il nous restait en argent	$929,407 77

A la même date, il y avait à prendre sur cette somme, pour le dépot spécial des subsides aux chemins ne fer, restant à payer.. 938,350 95

Balance manquant .... $ 8,945 95
Emprunts temporaires dus, 1er avril 1886......... 623,352 37

Balance due à cette date........................ $ 632,295 55
Déficit de l'exercice en cours, tel que je l'ai établi plus haut.. 654,352 05

Laissant un montant de......................... 1,286,647.60
à couvrir par un nouvel emprunt, ou autrement, à part tout ce qu'il nous reste à payer pour la construction de l'hôtel du parlement et du palais de justice de Québec, etc.

Ai-je raison de dire que la position est vraiment alarmante, que nos dépenses excèdent nos revenus de vingt-cinq pour cent ? Si vous ajoutez au déficit qu'accuse ce tableau de la caisse les différents item qui composent la dette flottante, vous arrivez facilement à constater que le total de cette flottante n'est pas éloigné de deux millions et demi et que, sous un nom ou sous un autre, nos déficits pour les deux dernières années excèdent $600,000 par année.

Exercice 1887

Passons à l'exercice 1887.

L'honorable trésorier estime comme suit les recettes et les dépenses de cet exercice :

Recettes.......................................$3,086,122 80
Dépenses ordinaires.......................... 2,959,693 55

Surplus estimé ... .$ 146,429 25

C'est encore un de ces surplus fabriqués comme ceux des deux exercices précédents, pour tromper la Chambre et le pays sur la véritable situation financière de la province.

D'après le système de comptabilité suivi par le trésorier, les frais de construction de l'hôtel du parlement et du palais de justice de Québec, formant un total de $128,120.00, sont inscrits dans les dépenses extraordinaires. Il y a aussi pour $34,000 de réclamations de chemin de fer, pour le paiement desquelles nous n'avons pas un sou. En ajoutant ces $34,000 aux $128,200 que je viens de mentionner, on forme un total de $162,120 00, qui fait disparaître du coup le surplus de $146,429.25 si grossièrement fabriqué par le trésorier et nous laisse en face d'un déficit de $15,690.75.

Etablissons ce déficit d'une autre façon.

Le budget des dépenses demandé par l'honorable trésorièr et voté par la Chambre s'élève à $3,351,818.55. En retranchant de cette somme les $250,000 de subsides aux compagnies de chemin de fer, auxquels il

est pourvu par un fonds spécial, il reste $3,101,813.55 de dépenses à prendre sur les recettes. Or, le total de ces recettes n'étant que de $3,086,122.80, d'après les estimations du trésorier, il reste évidemment un excès de dépenses de $15,690.75, sans compter le budget supplémentaire, qui viendra encore grossir ce déficit.

Ce n'est pas tout.

En examinant un peu les estimations que le trésorier nous a données, on voit clairement qu'il a beaucoup exagéré les recettes. Il estime le revenu des licences à $275,000, et celui des terres de la couronne à $700,000 : l'année dernière, il n'a reçu des terres de la couronne que $659,000, en sorte que son estimation excède le revenu de l'année dernière de.................................... $141,000.00

Il porte les recettes des asiles d'aliénés à $35,000, au lieu de $6,137.00 qu'il a perçues l'année dernière, ce qui fait un excès de.......................................$ 28,863 00

Du fonds d'emprunt municipal, il compte retirer $100,000, au lieu de $42,671 00 qu'il a encaissées l'année dernière, ce qui fait une augmentation de.............. 57,329 00

Faisant pour ces trois item un excès de........$ 227,192 00

Il est douteux qu'il perçoive ces $227,192 et je suis même certain qu'il ne les encaissera pas.

Je crois donc que l'honorable trésorier exagère considérablement les recettes du prochain exercice. Pour les dépenses, il procède dans le sens contraire et les chiffres de ses estimations sont évidemment au-dessous de la réalité. L'année dernière, il a fait voter un crédit de $484,284.48 pour l'administration de la justice ; cette année, il ne demande que $465,760.48 ou $18,524 de moins que l'année dernière. Il demande $4,200 en moins pour l'agriculture et $105,000 pour la colonisation. Il est vrai que les $100,000 qu'il nous a fait voter l'année dernière pour la colonisation dans le budget supplémentaire, ont été imputées au capital et devront être payées à même un emprunt; mais cela n'empêche pas que la dépense a été faite et qu'elle était de $105,000 plus élevée que le montant demandé pour 1887.

Ces détails indiquent clairement l'espèce de comptabilité que fait le trésorier pour nous fabriquer de prétendus surplus. Quand il ne peut pas couvrir autrement ses déficits, il se rabat sur le compte de capital et lui impute des dépenses qui devraient être acquittées avec les revenus ordinaires. C'est une méthode facile, un moyen infaillible d'établir un équilibre apparent entre les recettes et les dépenses, mais qui nous mène promptement à la ruine en augmentant chaque année la dette publique du montant du déficit qu'accusent en réalité les opérations de chaque exercice.

Pour les *dépenses diverses*, le trésorier demande $29,827.00 de moins que l'année dernière, mais se donne bien garde de nous dire comment il entend affectuer cette économie. Il nous demande, pour les travaux publics, $105,773 de moins que pour l'exercice en cours. Je suis bien convaincu que cette diminution ne se réalisera pas, car les dépenses

pour l'ameublement de l'hôtel du parlement, les réclamations de M. Charlebois, &., le forceront à débourser une somme bien plus forte que celle qu'il demande.

C'est-à-dire que le trésorier retranche à droite et à gauche sans s'occuper des exigences réelles du service public, mais tout simplement pour tromper la Chambre et le pays en essayant de faire voir ou de faire croire qu'il a rétabli l'équilibre dans les finances de la province. Mais ce jeu de goblets n'empêche pas que sous une forme ou sous une autre, le déficit de l'exercice 1887 sera d'au moins trois ou quatre cent mille piastres. C'est toujours le même système de tromperie et de fausses représentations qui se continue.

Conclusions

M. l'orateur, je crois avoir établi deux choses bien clairement: 1o que la conduite de l'honorable trésorier, comme administrateur de nos finances, n'est pas de nature à nous inspirer confiance en lui, 2o que notre situation financière va toujours en empirant, que nous accumulons constamment des déficits qui augmentent notre dette et la rendent hors de proportion avec nos ressources.

Quant à la confiance que mérite le trésorier, il suffit d'exposer le passé de cette homme-là pour mettre le public en état d'en juger. Il nous a constamment induits en erreur au moyen de faux états ou de fausses représentations et il nous trompe odieusement cette année en venant nous dire qu'il a rétabli l'équilibre dans les finances, que nous avons un surplus de recettes, quand il sait mieux que personne qu'au lieu de surplus, ce sont d'énormes déficits que nous avons. Ces tentatives de mystification ne peuvent pas égarer les gens sérieux, mais elles donnent une juste idée du caractère et de la valeur de l'homme public qui se respecte assez peu pour recourir à des moyens aussi inavouables. Un homme qui agirait ainsi dans les affaires privées serait bien vite perdu dans l'opinion des gens d'affair s, jugé indigne de toute croy ance comme de tout crédit: on le classerait de suite dans la catégorie des incroyables et des trompeurs et l'on aurait raison.

Le fait est que l'honorable trésorier, dans toute sa carrière d'homme public, n'a montré de talent que dans l'art de la tromperie et des fausses représentations. Faites abstraction de ce triste talent et vous restez avec une médiocrité besogneuse, posant pour la vertu politique afin de mieux dissimuler l'absence chez lui de cette qualité. Il m'en coûte de constater tout cela, car je paraîtrai peut-être un peu sévère à l'égard de cet homme qui, par la ruse et la dissimulation, a réussi à tromper bien des gens sur son compte personnel, comme il a réussi à tromper la Chambre et le pays sur la véritable situation de nos finances; mais, comme il abuse de la confiance, qu'il a de cette façon escamotée, pour nous conduire à la ruine, il est du devoir de tout bon citoyen d'arracher le masque à cet homme et de le faire voir tel qu'il est, afin de le mettre dans l'impossibilité de faire plus de mal au pays.

Pour ce qui regarde la situation, elle est bien claire : nos dépenses excèdent de plusieurs centaines de mille piastres nos revenus ; nous accumulons par ces déficits une dette flottante qui atteindra avant longtemps deux millions et demi et il nous faudra bientôt contracter un nouvel emprunt consolidé pour liquider cette dette flottante. Le service de l'intérêt et de l'amortissement va ajouter une couple de cent mille piastres à nos dépenses annuelles, qui excèdent déjà nos revenus d'un montant considérable, et à moins d'opérer une réforme radicale, de pratiquer la plus rigoureuse économie dans toutes les dépenses contrôlables, il est impossible de faire face à la situation sans augmenter considérablement les taxes et même sans recourir à la taxe directe, qui serait la ruine de notre antonomie provinciale, un coup mortel porté à la confédération.

Il n'y a qu'un moyen de prévenir ce malheur, de parer à cette alarmante éventualité : ce moyen, c'est l'union de tous les bons citoyens, l'abandon de l'esprit de parti, pour forcer le gouvernement à économiser, à rétablir de fait l'équilibre dans nos finances et à chasser du pouvoir les hommes assez peu soucieux de leur dignité comme des plus chers intérêts du pays pour tromper le peuple sur la véritable position de ses affaires, dans le but de conserver les positions ministérielles qu'ils occupent et de maintenir quand même et par tous les moyens la majorité qui leur donne le pouvoir dont ils abusent si odieusement.

Avant de reprendre mon siége, il me reste encore un devoir à accomplir, celui de consigner dans les archives de la Chambre la motion suivante :

Que cette Chambre es prête à voter les subsides à Sa Majesté pour les besoins du service public dans cette province, mais désire protester solennellement :

1. Contre l'inexactitude de l'affirmation officielle faite dans le discours du trône, à l'effet que l'équilibre est rétabli entre les recettes et les dépenses et de l'assertion du trésorier, à l'effet qu'il y a un surplus des recettes sur les dépenses pour l'exercice de 1884-1885, quand de fait, non seulement l'équilibre n'est pas rétabli, mais que le règne des déficits continue avec une permanence inquiétante ;

2. Contre l'incurie du gouvernement, qui n'a encore suggéré aucun moyen efficace pour mettre fin à ce régime des déficits, pour établir une véritable politique d'économie et pourvoir au payement, dans un avenir rapproché, de la dette énorme qui pèse sur cette province ;

3. Contre les lacunes regrettables que l'on trouve dans le système de comptabilité ministérielle et dans l'audition des comptes publics, lacune qui ont permis à un comptable de faire dans un de nos principaux départements, pendant deux ans, des détournements de plus de $[illegible],000, et aux ministres de cacher depuis plusieurs années la véritable situation financière de la province ;

4. Contre les dangers du système inauguré par le trésorier qui admet avoir employé, à même les argents affectés au payement de la dette consolidée, une somme de $150,000 pour acquitter d'autant le coût des travaux du palais de justice de Québec ;

5. Contre l'emploi illégal des trois millions et demi de piastres empruntés en 1882 et 1883, ces emprunts destinés à l'extinction de la dette flottante ayant été de fait presqu'entièrement employés aux dépenses ordinaires, ce qui laisse encore sur cette dette flottante près de deux millions non payées et pour lesquels il n'y a pas de provisions, en sus des $18,233,803.44 de dette consolidée.

Annexe

Après que le discours qui précède eût été prononcé, le gouvernement a fait adopter une loi pour transformer en argent les subventions en terrains accordées à un certain nombre de chemins de fer en 1882, puis le trésorier a déposé un état des recettes et des paiements jusqu'au 1er juin 1886. Tout cela a permis à M. Shehyn d'établir la situation financière de la province pour le 1er juin, ce qu'il a fait dans la motion suivante, à la séance du 18 juin 1886 :

Cette Chambre est bien prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais

Attendu que d'après les déclarations faites par l'honorable Trésorier de la province dans son discours sur le budget, prononcé le 7 mai dernier (page 14) le passif et l'actif de la province étaient comme suit le 30 juin 1885, en sus de la dette fondée non rachetée de $18,233,853.34 :

PASSIF (approximatif)

Emprunts temporaires et dépôts	$ 637,739 45
Subsides aux compagnies de chemins de fer, autorisés et restant à payer	1,255,013 65
Balance, telle qu'estimée, du coût de l'hôtel du parlement (chiffre qui ne représente pas tout ce qui reste à payer)	135,000 00
Balance, telle qu'estimée, du coût du palais de justice de Québec	154,700 00
Balance restant à payer pour terrains et autres dettes du chemin de fer de Q. M. O. et O	86,697 49
Fonds de pension des instituteurs	87,071 79
	$ 2,356,222 38

ACTIF (approximatif)

Dépôts spéciaux, le 30 juin 1885		$ 1,000,000 00
Argent en banque	$ 265,481 56	
Moins mandats émis et impayés	61,289 24	
		203,492 32
Propriété de l'ancienne école normale, Montréal, destinée à rembourser le coût de la nouvelle école normale		138,348 02
Obligations restant à émettre pour la construction du palais de justice de Québec		50,000 00

Prêts à différentes institutions et montants dus par la province d'Ontario	147,970 00
Souscription de la ville de Montréal pour le pont de Hull.	50,000 00
Montant reclamé de la ville de Montréal pour la différence entre $132,000 et le coût des terrains expropriés entre la place Dalhousie et Hochelaga, pour le chemin de fer Q. M. O. et O	75,226 96
Dû par la Puissance du Canada, pour intérêt du 19 avril au 1er octobre 1884, sur indemnité accordée pour la construction du chemin de fer Q. M. O. et O	53,618 67
	$ 1,718,655 97

Attendu qu'en rapprochant le total de l'actif de celui du passif, tels que ci-haut établis, on trouve un excès de passif de $637,566.41 comme suit:

Passif	$ 2,356,222 38
Actif	1,718,655 93
Excès du passif	$ 637,566 41

Attendu que les sommes demandées pour les dépenses de l'exercice de 1886 et de l'exercice de 1887 dans le budget ordinaire et dans le budget supplémentaire votés par cette Chambre, sont comme suit :

Dépenses pour l'exercice 1886	$ 3,772,214 80
" " " 1887	3,351,813 55
Budget supplémentaire pour 1887	131,480 00
Total des dépenses	$ 7,255,508 35

Attendu que les recettes pour ces deux exercices, telles qu'estimées par l'honorable trésorier de la province, sont comme suit :

Recettes pour l'exercice 1886	$ 3,042,722 20
" " " 1887	3,085,122 80
Total des recettes	$ 6,127,845 00
Attendu qu'en retranchant les recettes des dépenses, on trouve un excès de dépense ou un découvert de	1,127,663 35
Pour ces deux exercices, comme suit :	
Dépenses, d'après les estimations du trésorier	7,225,508 35
Recettes " " " " "	6,127,845 00
Déficit pour ces deux exercices	$ 1,127,623 35

Attendu qu'au montant du passif tel que établi par les chiffres donnés par l'honorable tréserier de la province, il faut ajouter plusieurs réclamations que l'honorable trésoirer n'a pas données, mais qui n'en existent pas moins en réalité, notamment les suivantes :

Réclamation de la Banque Jacques-Cartier, pour autant payé à l'honorable Thos. McGreevy sur l'ordre de l'honorable M. Chapleau, alors premier ministre	$ 100,000 00

Réclamations supplémentaires de M. Alphonse Charlebois pour la construction de l'hôtel du parlement, ameublement, embellissement de cet édifice, etc..............	200,000 00
Réclamations supplémentaires des entrepreneurs du palais de justice de Québec..............................	100,000 00
	$ 400,000 00

Attendu que sur l'actif, tel que donné par l'honorable trésorier de la province, il faut retrancher les sommes suivantes, ce qui augmente d'autant le passif, savoir :

Souscription pour le pont de Hull, dont paiement est refusé par la cité de Montréal..............................	$ 50,000 00
Perte sur le dépôt à la banque d'Echange, dépôt qui est donné à son plein montant dans l'état de l'actif fourni par le trésorier, soit..............................	25,000 00
	75,000 00
Attendu que la législation de la présente session au sujet des subsides aux compagnies de chemins de fer ajoute virtuellement aux obligations et au passif de la province une somme d'au moins..............................	$ 4,357,250 00

Attendu que la situation présente de la dette flottante de la province, en sus et au delà du passif, se résume comme suit :

Passif ou dette Flottante

Excès du passif le 30 juin 1885, tel qu'établi par l'honorable trésorier de la province..............................	$ 637,566 41
Passif représenté par le déficit des exercices 1886 et 1887, d'après les estimations fournies par l'honorable trésor..	1,127,663 35
Passif omis par le trésorier, mais représenté par des réclamations existantes, telles que plus haut énumérées.....	400,000 00
Passif représenté par la déduction à faire de l'actif de la souscription de Montréal pour le pont de Hull et la perte sur le dépôt à la Banque d'Echange, tel que plus haut mentionné..............................	75,000 00
Passif représenté par la législation de cette session au sujet des subsides aux compagnies de chemins de fer....	4,357,250 00
Total de l'excès du passif..............................	$ 6,597,479 70
En sus de la balance non rachetée de la dette consolidée, s'élevant le 30 juin 1885 à..............................	18,233,853 34

Attendu que cet excès de passif de $6,597,479 76 en sus de la balance non rachetée de la dette consolidée s'élevant à $18,233, 853.34, tel que ci-haut, constitue une dette flottance d'autant et qu'il faudra à courte échéance contracter un nouvel emprunt consolidé pour couvrir et liquider cette énorme dette flottante, vu que la province n'a aucune autre ressource pour y faire faire autrement ;

Attendu que le service des intérêts et de l'amortissement sur cet emprunt additionnel exigera une somme annuelle de $395,868.78 et que, d'après les déclarations réitérées de l'hon. Trésorier de la province, il est impossible d'augmenter les revenus de la province autrement qu'en ayant recours à la taxe directe :

Cette Chambre regrettte que l'administration actuelle ait, en augmentant ainsi la dette publique au lieu de la diminuer, rendu nécessaire l'imposition de la taxe directe qui, de l'aveu de tous, aura pour conséquence nécessaire de nous imposer l'union législative et de nous faire perdre l'autonomie provinciale, à laquelle le peuple de cette province tient à plus d'un titre ; et pour cette raison, cette Chambre proteste contre cette énorme augmentation des obligations et de la dette de la province.

Ses considérations suivantes font encore mieux voir la véritable situation financière de la provice.

Et, de plus, cette Chambre regrette de constater qu'au moment où elle est appelée à voter les subsides à Sa Majesté, le gouvernement n'indique pas les voies et moyens nécessaires pour rencontrer les obligations considérables qu'il a fait contracter à la province.

Tout ce que nous avions d'argent en caisse le 30 juin 1885 pour rencontrer notre dette flottante, c'était...		$ 1,265,481 56
D'un autre côté, à la même date, nous devions avoir en réserve, par un dépôt spécial pour rencontrer les subsides aux chemins de fer, autorisés mais non encore payés au 30 juin 1885...........................		1,255,013 65
Montant payé du 1er juillet 1885 au 1er juin 1886.......................	$ 316,663 00	
Montant estimé pour 1887.............	250,000 00	
		566,663 00
Balance de subsides aux chemins de fer non payés le 30 juin 1887, d'après les estimations de l'hon. Trésorier.		$ 688,350 65

En déduisant cette balance de l'encaisse, soit $1,265,481.56, il resterait en apparance une balance de $577,130.91, sur les $1,265,481.56 de l'encaisse. On peut considérer que cette balance sera plus qu'absorbée par la différence entre les recettes et les dépenses pour l'exercice 1886-1887 qui ont été prises d'après l'évaluation de l'hon. Trésorier, mais qui ne réalisent jamais ces estimations, les recettes étant toujours en moins et les dépenses en plus, de sorte que la dette flottante de $6,597,479.76 est en moins plutôt qu'en plus.

Mais le tableau suivant, préparé jusqu'an 1er juin 1886, fera voir que mes calculs sont plutôt en moins qu'en plus.

Situation financière le 1er juin 1886

Subsides aux chemins de fer autorisés, mais non payés au 30 juin 1885	$	1,255,013 65
Moins montant payé du 30 juin 1885 au 1er juin 1886		316,663 00
Montant non payé le 1er juin 1886 et supposé être couvert par un dépot spécial	$	938,350 65

Au 1er juin 1886 il y a pour emprunts temporaires $623,402 37.

Dépenses pour l'exercice 1886 telles que votées par la Chambre	$	3,772,214 80
Moins recettes " "		3,042,722 20
		729,492 60
Moins subsides aux chemins de fer payés du 30 juin 1885 au 1er juin 1886 et déduits de l'encaisse		316,663 00
Dépenses en plus que les recettes	$	412,829 60
Dépenses pour l'exercice 1887, telles que votées par la Chambre, y compris le budget supplémentaire voté à la dernière session		3,483,293 55
Recettes pour 1887		3,085,122 80
Dépenses en plus	$	398,170 75
Réclamation de la Banque Jacques-Cartier		100,000 00
" supplémentaires de J. A. Charlebois		200,000 00
" supplémentaires des entrepreneurs du Palais de Justice		100,000 00
Souscription pour le pont de Hull		50,000 00
Perte sur le dépôt à la Banque d'Echange		25,000 00

Récapitulation

Passif (ou dette flottante) tel qu'évalue au 1er juin 1886 :

Subsides aux chemins de fer le 1er juin 1886	938,350 65
Emprunts temporaires au 1er juin 1886, d'après l'état des recettes et des dépenses du 1er juillet 1885 au 1er juin 1886, état officiel	623,402 37
Différence entre les recettes et les dépenses pour l'exercice 1886	412,829 60
Différence entre les recettes et les dépenses pour l'exercice de 1887	398,170 75
Réclamation de la Banque Jacques-Cartier	100,000 00

Réclamations supplémentaires de M. A. Charlebois......			200,000 00
Réclamations supplémentaires des entrepreneurs du Palais de Justice..			100,000 00
Souscription pour le pont de Hull, dont paiement est refusé..			50,000 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....................			25,000 00
			$ 2,847,753 37
Différence entre le passif évalué au 30 juin 1885, et le 1er juin 1886, différence qui sera largement dépassée par les dépenses sur les recettes telles qu'évaluées ci-dessus...			136,834 39
			$ 2,984,587 76
Argent en caisse le 1er juin 1886, d'après l'état des recettes et des paiements du 30 juin 1885 au 1er juin 1886....	$	806,347 24	
Moins mandats à payer en 1886........		61,989 24	744,358 00
			$ 2,240,229 76
Subsides aux compagnies de chemin de fer..............			4,357,250 00
Dette flottante..			$ 6,597,479 76